

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 15 décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, maire d'Auffargis.

Etaient présents : Mesdames Marie VINCENT, Geneviève OLAGNOL, Géraldine MENARD, Virginie ROLLAND.

Messieurs Gérard CHIVOT, Bernard CHOPY, Bernard MONDOU, Pierre MAHON, Serge NICOLA, Laurent HUT, Didier BINANT, Eric EGLIZEAUD, Michel GALLOIS, Jean-Pierre JACQUOT.

Etaient absents représentés :

Madame Nathalie ENGUEHARD représentée par Serge NICOLA
Madame Claudine GIAMMATTEI représentée Virginie ROLLAND
Monsieur Jean-Francis DELEAU représenté par Didier BINANT

Etait absent non représenté :

Monsieur Serge PARISOT

Représentant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Gérard CHIVOT est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 07 novembre 2011

B/ DELIBERATION

- ▶ Rapport d'activité 2010 du service public d'assainissement
- ▶ Rapport d'activité 2010 du SIERC
- ▶ Rapport d'activité 2010 du SITERR
- ▶ Rapport d'activité 2010 du PNR
- ▶ Autorisation donnée au Maire d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement pour le budget 2012
- ▶ Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au Conseil Général au titre du « Contrat Départemental »

C) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

D) QUESTIONS DIVERSES

A – APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 07 novembre 2011

Monsieur Serge NICOLA demande d'ajouter en questions diverses :

- Sécurisation de la RD 24 : le Préfet a été saisi du dossier

Le procès verbal de la séance du 07 novembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DELIBERATIONS

1) Rapport d'activité 2010 du service public d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activités du service public de l'assainissement établi par la Lyonnaise des Eaux.

Sur rapport de Monsieur Gérard CHIVOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2010 du service public de l'assainissement.

RAPPELLE que ledit rapport est consultable et tenu à la disposition des administrés en mairie.

2) Rapport d'activité 2010 du SIERC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Cernay-la-Ville,

Sur rapport de Monsieur Bernard CHOPY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Cernay-la-Ville,

RAPPELLE que ledit rapport est consultable et tenu à la disposition des administrés en mairie.

3) Rapport d'activité 2010 du SITERR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activités du SITERR,

Sur rapport de Madame Marie VINCENT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet,

RAPPELLE que ledit rapport est consultable et tenu à la disposition des administrés en mairie.

4) Rapport d'activité 2010 du PNR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activités du Parc Naturel Régional.

Sur rapport de Monsieur Gérard CHIVOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2010 du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

RAPPELLE que ledit rapport est consultable et tenu à la disposition des administrés en mairie.

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal que le P.N.R. compte maintenant 51 communes adhérentes et Monsieur VANDEVILLE a été réélu au Poste de Président.

5) Autorisation donnée au Maire d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement pour le budget 2012

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1 612-1,

VU l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente du vote du budget de l'année en cours, c'est à dire de janvier jusqu'au vote du budget primitif, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, et ceci sur autorisation de l'organe délibérant.

CONSIDERANT les dépenses d'investissement et les factures reçues et à recevoir,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de faire application de l'article L 1612-1 et de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2012 aux chapitres suivants :

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS
EN INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2012**

Articles/chapitres		Crédit au BP 2011	25% BP 2011
2116	Cimetière	15000.00	3750.00
2135	Installations générales	80000.00	20000.00
2152	Installations de voiries	65000.00	16250.00
2183	Matériel de bureau et info	5000.00	1250.00
2184	Mobilier	10000.00	2500.00
2188	Autres immobilisations corporelles	10000.00	2500.00
Total Chapitre 21		185000.00	46250.00
2313	Immos en cours- construction	330000.00	82500.00
2315	Immos en cours-inst. Techn	450000.00	112500.00
Total Chapitre 23		780000.00	195000.00

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Trésorier.

6) Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au Conseil Général au titre du « Contrat Départemental »

Vu le règlement des Contrats Départementaux adopté par délibération du Conseil Général des Yvelines le 27 Juin 2003,

Vu les pièces du dossier de demande de Contrat Départemental présentées par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE le programme définitif du Contrat Départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,

SOLLICITE du Conseil Général des Yvelines les subventions fixées par la délibération susvisée :

S'ENGAGE à :

- assurer le financement correspondant,
- ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Général et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau précité,
- prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en oeuvre du Contrat,
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives liées à la présente délibération.

Monsieur Pierre MAHON : quelle est la différence entre le « Contrat Départemental » du Conseil Général et le dispositif « Aménagement et Développement Rural » du Conseil Régional ? Monsieur le Maire indique que la commune dépasse le seuil de 2000 habitants et ne peut donc plus prétendre au « Contrat Rural » du Conseil Régional, de ce fait le dispositif « A.D.R. » compense en quelque sorte le « Contrat Rural ».

C) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que deux des opérations programmées dans le Contrat Départemental seront certainement terminées sur l'exercice 2014, malgré la période électorale. Il précise aussi qu'un médecin et un ostéopathe sont intéressés par le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Un groupe de travail pourrait définir les modalités pratiques du projet.

- de la prochaine venue d'un élagueur pour la rue de l'Artoire, car les propriétaires ne respectent pas l'obligation d'entretien des arbres. Cette prestation sera à la charge des propriétaires.

- que le Conseil Général a bien pris note de notre demande de sécurisation de la RD 24 et a transmis à son service compétent en ce domaine.

- que le Président de la Légion d'Honneur propose, en collaboration avec l'école élémentaire, de raviver la flamme du Soldat inconnu avec les enfants des classes de CM1 et CM2. La date est fixée au 25 Mai 2012.

D) QUESTIONS DIVERSES

Bernard MONDOU présente une nouvelle proposition financière pour l'achat des détecteurs de fumée. Décision à venir, après avoir pris connaissance de la responsabilité engendrée par une telle décision.

Gérard CHIVOT indique que le contrat de bassin Yvette Amont est signé depuis le mardi 13 décembre. Il permettra, entre autre, de subventionner la commune pour l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement.

Pierre MAHON demande où en est l'avancement du projet de création d'un atelier artisanal ? Monsieur le Maire indique que le projet du Permis de Construire a été validé en Commission Urbanisme le 07 décembre et en Toutes Commissions le 08 décembre. L'Architecte en a été informé et doit déposer la demande de Permis de Construire prochainement.

Serge NICOLA remercie tous les membres du Conseil pour la distribution du Tambour.

Marie VINCENT indique que la Commission Scolaire propose de réunir le Conseil Municipal du mois de Juin 2012 au « aux Hauts Besnières » lors de la classe pédagogique de Madame TRANDAC (CE1/CE2). Par ailleurs, il sera proposé au vote d'un prochain Conseil Municipal d'aligner tous les quotients familiaux (pour les classes pédagogiques et les services périscolaires).

Eric EGLIZEAUD informe du projet de création d'éclairage pour les courts de tennis extérieurs.

Geneviève OLAGNOL remercie les membres du C.C.A.S pour le repas des Aînés du 19 novembre, par ailleurs, elle indique qu'une grille d'égout est cassée Allée de Saint-Hubert/Allée de la Bruyère.

Bernard CHOPY informe les membres du Conseil des travaux rue de l'Etendoir, de l'achat d'un tracteur d'occasion, de la pose de panneaux rue du Fondu et indique que les travaux Rue Creuse et Saint-Benoît sont bientôt terminés.

La séance est levée à 22h05

Le Maire,
Daniel BONTE